

RENAULT

CERTIFICAT DE CONFORMITE VEHICULES INCOMPLETS M2

Pierre JACQUEMOT

Le soussigné,
certifié par la présente que le véhicule
0.1. Marque (dénomination commerciale
du constructeur) : RENAULT
0.2. Type
Variante
Version
0.2.1. Descriptions commerciales
0.2.2. Dans le cas des véhicules réceptionnés en
plusieurs étapes, renseignements relatifs à la
réception par type du véhicule de base
Type
Variante

: VE
: 3M9T
: ACE32G65J3T0
: MASTER

0.2.1. Valeurs de paramètres autorisés pour la réception par type multi-étapes autorisant l'utilisation des valeurs d'émissions du véhicule de base (trouver la plage le cas échéant):
Masse réelle du véhicule final (en kg) :
Masse en charge maximale techniquement admissible du véhicule final (en kg) :
Surface frontale pour le véhicule final (en cm2) :
Résistance au roulement (en kg/t) :
Section transversale de l'entrée d'air de la calandre (en cm2) :
0.2.3. Identifiants (le cas échéant):
0.2.3.1. Identifiant de la famille d'interpolation :
0.2.3.2. Identifiant de la famille AICI :
0.2.3.3. Identifiant de la famille PEHS :
0.2.3.4. Identifiant de la famille de résistance à l'avancement sur route :
0.2.3.5. Identificateur de famille de matrices de résistance à l'avancement sur route (le cas échéant) :
0.2.3.6. Identifiant de la famille de systèmes à régénération périodique :
0.2.3.7. Identifiant de la famille d'essais d'émissions par évaporation :
0.4. Catégorie du véhicule : M2

: RENAULT S.A.S
: 122-122 bis avenue du Général Leclerc
: 92100 Boulogne-Billancourt
: France

0.5.1. Dans le cas des véhicules réceptionnés en plusieurs étapes, raison sociale et adresse du constructeur du véhicule de base :
0.6. Emplacement et mode de fixation des plaques réglementaires :
Emplacement du numéro d'identification du véhicule :
Marquage à froid sur la contre marche droite
0.9. Nom et adresse du mandataire du constructeur :
(le cas échéant)
0.10. Numéro d'identification du véhicule : VF1VE000070466253
0.11. Date de construction du véhicule est conforme à tous égards au type : 29/03/2023
Délivré le : 24/11/2022
Le véhicule ne peut pas être immatriculé à titre permanent sans d'autres réceptions.

: e2*2007/46*0021*28
: 24/11/2022

Guyancourt
P. JACQUEMOT



30/05/2023
Chef du service 'Homologation Officielle'

4. Véhicules hybrides rechargeables de l'extérieur		entretien de la charge de carburant		Consommation électrique (EC)	
Valeurs MLTP	Emissions CO2	Consommation	de carburant		
Phase basse	-	-	-	-	-
Phase moyenne	-	-	-	-	-
Phase haute	-	-	-	-	-
Phase extra-haute	-	-	-	-	-
Ville	-	-	-	-	-
Combinées	-	-	-	-	-
Valeurs MLTP	Emissions CO2	Consommation	de carburant	Consommation	électrique(EECac)
Combinées	-	-	-	-	-
5. Autonomie des véhicules hybrides rechargeables de l'extérieur		Autonomie équivalente en mode tout électrique (EAER)		Autonomie équivalente en mode tout électrique en ville(city)	
Autonomie en mode tout électrique (AER)		Autonomie en mode tout électrique (AER city)		Autonomie en mode tout électrique en ville (AER city)	
Divers		Divers		Divers	
52. Remarques (*)		30: (*) 1860 mm			

55. Véhicule certifié conformément au règlement n° 155 de l'ONU
Véhicule équipé d'un système radar de courte portée dans la bande des 24 GHz : Non

54. Véhicule certifié conformément au règlement n° 156 de l'ONU
Véhicule équipé de :

